



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	20	27

Date de la convocation
04 avril 2023

Séance du
13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, BLANC, LAMRHARI, GILBERT, MAURY, DE PAUW, HOUSIEAUX, VIERIN, AUDINET.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, LEONARD, NORTON, TILLY

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame BOURGNEUF par Monsieur CAPRON, Madame CHLAGOU par Monsieur PERNOT DU BREUIL, Madame DAUZAT par Madame CHOISNE, Madame GUILLAUME – MONNERY par Monsieur LEONARD, Monsieur ERNULT par Monsieur TILLY, Madame BENHERRAT par Monsieur PERON.

Etait absente: Madame LHADI,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-04-13-02.1

Compte Administratif 2022

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit procéder à l'élection du Président qui sera chargé des débats de présentation du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée d'élire Monsieur Jean-Jacques DE MYTTENAERE pour remplir les fonctions de Président.

Monsieur Jean-Jacques DE MYTTENAERE est élu en cette qualité.

Le Compte Administratif 2022 du budget principal de la ville de Margny Les Compiègne fait ressortir les éléments suivants :

1/ Exécution budgétaire 2022

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE D'EXECUTION 2022 (A)
INVESTISSEMENT	4.682.182,22	4.866.907,23	184.725,01
FONCTIONNEMENT	7.745.501,51	9.065.070,74	1.319.569,23
TOTAL CUMULE	12.427.683,73	13.931.977,97	1.504.294,24

2/ Résultat CA 2022

	RESULTAT REPORTE VILLE 2021 (B)		RESULTAT DE CLOTURE 2022 (A+B=C)	R A R		DELTA RAR (E)
	DEFICIT	EXCEDENT		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	- 1.250.582,15		-1.065.857,14	601.907,00	1.368.510,00	+ 766.603,00
FONCTIONNEMENT		1.693.069,09	3.012.638,32			
TOTAL CUMULE	- 1.250.582,15	1.693.069,09	1.946.781,18	601.907,00	1.368.510,00	

Le résultat brut de clôture des deux sections du compte administratif 2022 de la commune est conforme aux résultats du compte de gestion 2022 du trésorier.

Vu l'avis de la commission de finances,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte administratif 2022

Etant précisé que Monsieur le Maire, Bernard HELLAL, se retire afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal décide,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DIAB, Adjoint chargé du Budget, des Finances, Ressources Humaines et Services publics- santé

Après en avoir délibéré, l'unanimité, et sans que Monsieur le Maire ait pris part au vote,

- De voter le compte administratif 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL